

Cour de France.fr / Histoire et fonction / Maisons, services et charges / Etudes modernes / « Tam Parisius quam alibi ». Unité et pluralité de la chancellerie royale au temps de Charles VII (1418-1461)

**Hélène Larcher**

## **« Tam Parisius quam alibi ». Unité et pluralité de la chancellerie royale au temps de Charles VII (1418-1461)**

Résumé de thèse. Source : Ecole des Chartes

**Thèse soutenue en 2008 à l'école des Chartes.**

**Un exemplaire peut être consulté aux Archives Nationales ; pour les démarches administratives, voir la [réglementation](#) pour la consultation des thèses de l'école des Chartes.**

### **Extrait du résumé**

La chancellerie royale a été très étudiée pour le XIV<sup>e</sup> siècle, par Octave Morel et Robert-Henri Bautier, et pour le XVI<sup>e</sup> siècle, par Hélène Michaud. Ces travaux laissent entrevoir un vide concernant la chancellerie royale au temps de Charles VII, même si elle est éclairée par des recherches portant sur l'histoire des petites chancelleries créées à l'époque moderne ou sur les chancelleries royales étrangères et les chancelleries princières.

Or il existe depuis une vingtaine d'années une véritable émulation autour du thème des chancelleries en Europe, que l'on étudie sous des aspects extrêmement variés, dans des perspectives comparatistes et diplomatiques, ou d'histoire sociale et intellectuelle. L'objectif de cette étude est de poser les jalons d'une histoire institutionnelle des démembrements de la chancellerie entre 1418 et 1461, dans le cadre d'un royaume tour à tour divisé, en guerre, reconquis et pacifié, mais surtout de comparer l'organisation et l'activité de la chancellerie de la Cour, ou grande chancellerie, et celle du Palais, ou petite chancellerie, établie auprès du Parlement.

[Lire la suite \(site de l'Ecole des Chartes\)](#)